



**COMMUNIQUÉS
DE PRESSE**



Communiqués de presse - archives nationales 2007

Un ensemble résidentiel abordable destiné aux aînés ouvre ses portes à Fredericton

FREDERICTON, Nouveau-Brunswick, le 11 octobre, 2007 — Le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick ont inauguré officiellement aujourd'hui, à Fredericton, un ensemble de logements abordables financé dans le cadre de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable. Cet ensemble résidentiel met 19 nouveaux logements à coût abordable à la disposition des personnes âgées.

C'est aujourd'hui que l'inauguration a eu lieu, en présence de Mike Allen, député fédéral de Tobique - Mactaquac, qui représentait l'honorable Monte Solberg, ministre des Ressources humaines et du Développement social, et de l'honorable Mary Schryer, ministre d'État à l'Habitation du Nouveau-Brunswick.

« Le nouveau gouvernement du Canada est déterminé à fournir des solutions de logement à ceux qui sont dans le besoin, au Nouveau-Brunswick et partout à travers le Canada », a déclaré le député Allen. « Cet ensemble permettra à des personnes âgées de Fredericton de vivre dans des logements qui répondent à leurs besoins, tout en leur offrant la possibilité de demeurer dans leur collectivité, près de leur famille et de leurs amis. »

« Un logement sûr et abordable aide les personnes âgées à demeurer actives », a ajouté la ministre Schryer. « Nous sommes heureux de faire équipe avec nos partenaires dans le cadre de cette remarquable initiative, afin que davantage de logements abordables soient produits au profit des aînés de Fredericton et des environs. »

L'ensemble, appelé York Developments, est situé au 116, rue Sunset. Le gouvernement fédéral a versé 665 000 \$ à l'égard de cet ensemble pour payer les coûts de construction et la province du Nouveau-Brunswick a accordé 717 000 \$ en suppléments au loyer pour les 19 logements.

Dans le cadre de la phase III de l'Entente récemment annoncée, de nouveaux crédits de 40 millions de dollars seront engagés pour aménager, au cours des deux prochaines années, au moins 754 logements neufs au Nouveau-Brunswick. Par l'intermédiaire du fonds fiduciaire pour le logement du gouvernement fédéral, 17 millions de dollars seront distribués à des promoteurs immobiliers sous forme de prêts susceptibles de remise pour payer les coûts de construction. La province fournira 23 millions de dollars en suppléments au loyer à long terme afin de préserver le caractère abordable de 580 des 754 nouveaux logements.

Au cours des trois dernières années, les phases I et II de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable ont donné lieu à des investissements de plus de 45 millions de dollars pour produire et soutenir jusqu'à 700 logements locatifs destinés à des ménages à revenu faible ou modeste du Nouveau-Brunswick.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Robert Duguay
Communications

Services familiaux et communautaires
506-444-3684

Giselle Thibault
Conseillère
Marketing et Communications
Société canadienne d'hypothèques et de logement
902-426-8320

[Voir le discours](#)

Document d'information

Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable

Phase I

Objectifs :

- Favoriser la production et le soutien de logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste du Nouveau-Brunswick, au moyen de la construction ou de la remise en état.
- Les logements doivent demeurer abordables pendant une période d'au moins dix ans.

Programme :

- Les fonds versés en application de l'Entente seront affectés à un programme de logement locatif.
- Le programme va permettre la production et le soutien de plus de 600 logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste.
- Les fonds sont mis à la disposition des organismes sans but lucratif d'initiative privée, des coopératives d'habitation et des promoteurs communautaires ou privés qui désirent aménager des ensembles d'habitation pour les familles à revenu faible ou modeste, les aînés, les personnes seules, les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins spéciaux.

Administration :

- Le programme est administré par le ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick.
- Le ministère des Services familiaux et communautaires est chargé de la sélection des ensembles de logements abordables.

Phase II

Dans le cadre de la phase II de l'Entente, on a porté à 45 millions de dollars l'investissement total en vertu de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fourni au moins 50 % du financement de contrepartie. Jusqu'à 10 % de ces fonds peuvent provenir des municipalités ou d'autres sources.

Dans le cadre de la Phase II, le financement:

Nouvelles hypothécaires - Un ensemble résidentiel abordable destiné aux aînés ...

- a été utilisé pour le programme de logement locatif prévu dans la Phase I, et pour un nouveau programme de suppléments au loyer;
- était destiné aux zones urbaines éprouvant d'importants besoins en matière de logement; et
- visait les personnes admissibles aux logements sociaux ou figurant sur la liste d'attente des logements sociaux.

Phase III

Dans le cadre de la phase III de l'Entente, le gouvernement fédéral, au moyen du fonds fiduciaire pour le logement récemment annoncé, ainsi que le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'engagent à verser plus de 40 millions de dollars pour la création d'au moins 754 logements au cours des deux prochaines années.

Ce financement est offert à des entrepreneurs privés et à des organismes sans but lucratif afin d'accroître l'offre de logements locatifs abordables pour les personnes âgées, les familles et les personnes seules à faible revenu. Des 754 logements qui seront produits, 580 seront subventionnés, et 10 % seront accessibles aux personnes handicapées.

Du financement pour la préparation de projets est également offert aux organismes sans but lucratif pour les aider à préparer et à mettre en œuvre leur projet d'ensemble d'habitation.

Les proposants peuvent présenter leur projet à un bureau régional du ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick. Les propositions seront sélectionnées selon des critères de viabilité et de capacité à répondre aux besoins de logement des aînés, des familles à faible revenu, des personnes seules ou des personnes handicapées.